

LA LOI DE 1987 MODIFIANT LA LÉGISLATION RELATIVE AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-81, tendant à modifier certaines lois concernant les institutions financières».

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom du ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le projet de loi C-82 intitulé Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le projet de loi C-263, tendant à modifier le Code criminel (outrage au tribunal).

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Motions

M. Kaplan: Madame la Présidente, la législation canadienne concernant l'outrage au tribunal a grand besoin d'être remaniée. Je propose une modification du Code criminel pour tenter de l'améliorer.

Je m'inspire beaucoup d'un projet de loi qui avait été inscrit au *Feuilleton* par l'ancien gouvernement et qui n'a pas été adopté. Je pense également à une décision rendue récemment à Toronto dans l'affaire Harry Kopyo. Cet homme a été reconnu coupable d'outrage à magistrat, et s'est vu imposer une peine sévère alors qu'il n'avait pas eu le droit, pour sa propre défense, de prouver la véracité de ses allégations. Je ne dis pas que celles-ci étaient vraies. Je crois simplement que les Canadiens ont été surpris de constater que, dans un tel cas, la vérité était non pertinente et n'était pas un motif qui pouvait être invoqué par un accusé. Cet amendement, que je recommande à la Chambre, sera adopté, je l'espère, au cours de la présente législature.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1030)

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre les représentants des différents partis, et il semble que l'on puisse obtenir le consentement voulu pour que deux motions soient mises aux voix. La première est formulée en ces termes:

Que le comité permanent des finances et des affaires économiques soit habilité à se rendre à Vancouver, à Edmonton, à Regina et à Winnipeg du 20 au 25 septembre 1987;

à Québec, à Fredericton, à Charlottetown, à Halifax et à St. John's (Terre-Neuve) du 27 au 30 septembre 1987;

à Mont Ste-Marie (Québec) les 13, 14 et 15 octobre 1987, afin de rédiger le rapport qu'il doit présenter à la Chambre;

et que le comité soit accompagné du personnel nécessaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les députés ont entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)